

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	TargoPRIMER S
Taille du récipient	500ml
Indications sur l'enregistrement REACH	Tous les produits chimiques utilisés dans ce produit ont été inscrits en vertu de REACH , si nécessaire.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Adhésif.
Utilisations déconseillées	Polychlorure de vinyle souple

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Targo Specialty Products AG CH-8932 Mettmenstetten Tel.: +41 44 767 1770 info@targo-ag.ch
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	FR: ORFILA (INRS, France)	+33 1 45 42 59 59
	BE: Antigifcentrum/Centre Antipoison (Belgique):	+32 70 245 245
	CH: Centre Suisse d'information Toxicologique:	145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques	Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogramme de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 Éviter de respirer les aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
----------------------------------	--

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane, PENTANE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	30-60%
Numéro CAS: — Numéro CE: 926-605-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486291-36-0000	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	
GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS	10-30%
Numéro CAS: 68476-85-7 Numéro CE: 270-704-2	
Classification Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	

PENTANE		5-10%
Numéro CAS: 109-66-0	Numéro CE: 203-692-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119459286-30-0000
Classification Flam. Liq. 1 - H224 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Garder la personne touchée en observation. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peut entraîner des problèmes de santé permanents
Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique. L'exposition peut entraîner la toux ou une respiration sifflante Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.
Ingestion	Il peut y avoir des douleurs et rougeur de la bouche.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
Contact oculaire	Il peut y avoir des irritations et des rougeurs. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes suivants peuvent apparaître: nausées, maux de tête, des étourdissement, toux, difficulté à respirer.
Traitements particuliers	En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Fumée âcre ou vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

Pour les non-secouristes Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

Pour les secouristes Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Contenir les déversements à l'une digue. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Eviter le contact de l'eau avec du produit déversé ou des conteneurs qui fuient. Approcher le déversement contre le vent. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. See Section 7 for information on safe handling. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Do not store together with alkalis (caustic solutions). Store away from oxidizing agents.

Classe de stockage Aérosol extrêmement inflammable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Store in a flammable storage cupboard according to national regulations. Adhésif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****PENTANE**

Limite d'exposition à long terme (8 heures): 600 ppm

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 1200 ppm

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Limite d'exposition à long terme (8 heures): 1000 ppm

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 1250 ppm

PENTANE (CAS: 109-66-0)

DNEL Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 432 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 214 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 643 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 214 mg/kg/jour

Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

DNEL Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 773 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2035 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 608 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. S'assurer que le flux d'air est dirigé à l'écart du travailleur. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. La sécurité intégrée nécessite aussi de maintenir les concentrations en gaz, vapeurs ou poussières en dessous des limites inférieures d'explosivité. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Refer to protective measures listed in sections 7 and 8.

Protection individuelle

Porter des vêtements de travail de protection

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. (PE/PA/PE), 2.5mil (0.06mm), >480 min. Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire. Éviter le contact avec la peau. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.

Mesures d'hygiène

Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. For short term use an AX filter is recommended.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Crème.
Odeur	Hydrocarbures.
Seuil olfactif	Absence de données.
pH	pH (solution concentrée): 7

Point de fusion	Absence de données.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	75-90°C Boiling point of Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane. 35°C Boiling point of Pentane.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Facteur d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données de test particulières disponibles.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Absence de données.
Autre inflammabilité	Pas de données de test particulières disponibles.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0.80 @ 20°C for liquid base.
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	100-200 cP @ 20°C
Propriétés explosives	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Oui Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Une méthode de point d'éclair n'est pas disponible, mais le principe composante dangereuse, le propulseur a un point d'éclair <-60°C avec des limites d'inflammabilité de volume supérieur de 10.9% et 1.4% volume inférieur. Température d'auto inflammation est de 410 à 580C.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 548 g/l de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable dans les transport ou les conditions de stockage recommandées..
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Très volatile.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter l'accumulation de vapeurs dans des zones basses ou confinées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Oxydants puissants. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information générale Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

Inhalation Une forte exposition peut provoquer un rythme cardiaque et s'avérer soudainement fatal. Concentrations atmosphériques très élevées peuvent provoquer des effets anesthésiques ou asphyxie. Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation de serrement dans la poitrine. L'exposition peut entraîner la toux ou une respiration sifflante.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. Il peut-être irritations et les rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment

Dangers chroniques et aigus pour la santé Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. L'inhalation fréquente de vapeurs peut provoquer une allergie respiratoire.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée

Organes cibles Système nerveux central Système respiratoire, poumons Peau

Symptômes Effet narcotique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Effets toxicologiques L'information fournie est basée sur les données du produit, la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Non applicable.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non applicable.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ >20 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Aucune cancérogénicité chez l'homme attendue.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact cutané Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

PENTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 20,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 253,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 253,0

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une gêne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Écotoxicité L'information fournie est basée sur les données du produit, la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: 9.776 mg/l, Poisson d'eau douce

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques EL₅₀, 48 heures: 3.0 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - microorganismes NOEL, 48 heures: 8.483 mg/l, Tetrahymena pyriformis.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Toxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique. Très volatile.

PENTANE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: 4.26 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 2.7 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 72 heures: 7.51 mg/l, Algues d'eau douce
CE₅₀, 72 heures: 10.7 mg/l, Algues d'eau douce

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Biodégradables en partie seulement

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

PENTANE

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable. Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

PENTANE

Potentiel de bioaccumulation Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Facilement absorbé sol

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

PENTANE

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PENTANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

Informations écologiques sur les composants**PENTANE**

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale S'assurer que les contenants sont vides avant rejet (risque d'explosion) Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères

Méthodes de traitement des déchets Ne pas percer ou incinérer, même vide. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

Classe déchet Aérosol plein ou partiellement vide: 16 05 04, Aérosol vide: 15 01 10 (Contenant des résidus dangereux), Aérosol vide: 15 01 04 (Contenant des résidus non dangereux).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions des quantités limitées de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport des aérosols de moins de 1L emballés dans des cartons de moins de 30kg poids brut d'être exemptés de contrôle, à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences des règlements, pour montrer qu'ils sont transportés en quantités limitées. Aérosols pas emballés doivent montrer ce qui suit.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2

Étiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2

Risque subsidiaire ICAO 2.1

Étiquettes de transport**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS F-D, S-U

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations nationales	The Aerosol Dispensers Regulations 2009 (SI 2009 No. 2824). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended). Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40.
Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Aerosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 2 - H411: Méthode par le calcul.
Date de révision	22.02.2019
Révision	01
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute responsabilité est exclue.